



Noyers
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 26 juin 2009 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 13 conseillers municipaux

Absent : D. Robert pouvoir à D. Simonnet

Secrétaire de séance : Nathalie Labosse

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le maire propose que soit porté un point supplémentaire à l'ordre du jour : PLU Plan Local d'Urbanisme

1. Bureau de vote de Puits de Bon : transfert et localisation

Selon l'article R40 du Code Électoral, nous sommes interrogés tous les ans par les services de la Préfecture, s'il y a création, transfert ou suppression de bureaux de vote sur la commune. Monsieur Domingo rappelle que la commune a cédé par bail emphytéotique l'ancienne école de Puits de Bon à Domanys et qu'il est possible de transférer le bureau de vote de Puits de Bon à Noyers car il a moins de 800 électeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de demander à l'autorité administrative compétente de fusionner les deux bureaux et d'instaurer un seul bureau de vote dans le hall de la Mairie.

2. Convention d'occupation à titre précaire de la salle polyvalente au profit de l'école primaire

Monsieur Domingo donne lecture au conseil municipal d'une convention d'occupation à titre précaire de la salle polyvalente pour l'accueil des enfants de la cantine, celle-ci prendrait effet à compter du 21 septembre 2009, elle a été soumise au conseil communautaire courant juin en raison de l'urgence.

Les heures d'occupations seraient de 12 h à 14 h du lundi au jeudi et le vendredi de 12 h à 15 h (une heure de plus pour le ménage) au tarif de 5 € l'heure, le chauffage à prix coûtant soit 4 € par heure en plus 040 € de pré chauffage, étant convenu que la salle sera chauffée à 16°. Il sera précisé dans la convention que les enfants seront tenus de se mettre en chaussons et de n'occuper sous la surveillance de deux animatrices que la partie de la salle non revêtue de parquet.

L'attention est attirée par Madame Saonit sur le fait que les enfants ne devront pas jouer au ballon dans la salle. Madame Riotte demande pourquoi les enfants ne pourraient pas aller déjeuner au collège? La solution avait été envisagée mais pour des raisons de soutien scolaire et à cause des difficultés liées aux horaires et au transport cela est impossible. Monsieur Giovannelli souligne qu'en cas de dégradations la CCN a une assurance et que si la salle était réservée, la CCN en serait avisée comme auparavant. Monsieur Meunier précise que la commune n'a pas vraiment le choix et souligne que tout ça a un coût financier et souhaite que les sommes soient révisables en fonction du coût de la vie.

Après débat, le conseil, accepte à l'unanimité et charge le maire de signer cette convention, deux abstentions pour le coût de fonctionnement.

3. Programme de voirie 2009

Monsieur Rougier présente le projet de convention de groupement de commandes dont l'objet est de permettre la désignation d'un seul prestataire chargé des travaux de voirie des programmes 2008 et 2009, dans les communes de Censy, Etivey, Fresnes, Moulins en Tonnerrois, Pasily, Sainte Vertu, Sarry et Noyers. Ce groupement de commandes permet des économies d'échelle par la mutualisation des besoins en augmentant les quantités de travaux de même nature.

La Communauté de Communes Nuciéenne serait désignée coordonnateur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'unanimité le programme de travaux de voirie pour la commune au titre de l'année 2009, accepte que la CCN soit coordonnateur, autorise le Maire à signer avec un effet rétroactif au 18 juin 2009 la convention de groupement avec les communes citées.

4. Opération Cœur de Village Plus

Monsieur Giovannelli fait le compte-rendu de la réunion qu'il a eue le 22 juin à Noyers avec Vincent Athias (Architecte conseil du Conseil Régional), Dominique Marie (Chargé environnement, Conseil Régional) et Olivier Curt (Architecte en chef, Bâtiments de France) autour du Projet Cœur de Village Plus.

La réunion a été très positive et a permis de s'accorder définitivement sur la procédure à suivre.

Il en résulte globalement ceci :

1 - Sur le conseil de Vincent Athias, la Ville de Noyers renonce à la procédure AMO qui lui avait été suggérée au départ par Dominique Marie: celle-ci s'avérant trop expérimentale (pas de référence en milieu rural et sur site classé) et surtout trop longue en termes de délais.

2 - Par contre, la Ville concourra à l'appel à projet "Basse énergie" (Contrat Etat-Région Bourgogne-CEE), le dossier étant d'ores et déjà préparé et jugé très satisfaisant par les techniciens de la Région. Cela permettra, entre autres, d'obtenir un complément de subvention de l'Europe et de la Région (environ 10 %).

3 - En parallèle, la ville devra se lancer dans le recrutement d'un architecte pour la première étape de l'opération (réhabilitation HQE de la Perception, avec création de 3 logements à loyers conventionnés et d'un espace de service de type associatif).

4 - Le cahier des charges en vue de réaliser la consultation MAPA (Marché à procédure adaptée) sera fourni par le Conseil Régional début juillet.

5 - M. Giovannelli a, d'autre part, obtenu que la réhabilitation de la Salle des Arcades en vue d'y installer le Syndicat d'Initiative puisse être intégrée à l'opération globale Coeur de Village Plus. Cela permettra d'obtenir une subvention du Conseil Régional à hauteur de 40 % des coûts (qui s'ajoutera donc aux autres subventions possibles : DGE, Conseil Général).

Monsieur Giovannelli remet à chacun des conseillers un document présentant les enjeux et les conditions de l'appel à Projet "Basse Energie Bourgogne", ainsi que la lettre de motivation de la Ville de Noyers-sur-Serein pour ce concours qu'il a lui-même rédigée et qui constitue l'élément déterminant du choix du jury.

Fin de la présentation. Le débat est ouvert.

Monsieur Landrier s'inquiète du coût final de l'opération, compte tenu des surcoûts engendrés par les normes HQE par rapport à une réhabilitation plus traditionnelle. Son inquiétude est partagée par plusieurs conseillers dont Monsieur Meunier, adjoint aux finances.

Monsieur Giovannelli se dit conscient des coûts, mais fait remarquer qu'il faut aussi tenir compte des enjeux environnementaux et de la perspective d'une réhabilitation exemplaire ; il ajoute que le choix HQE a déjà fait l'objet de délibération du Conseil et a été validé lors de la signature en janvier 2009 du contrat avec la Région. Chacun convient que le travail de l'architecte qui sera retenu permettra d'évaluer précisément les coûts définitifs.

Le Conseil procède aux délibérations : la première (intégration de la rénovation de la Salle des Arcades au projet Coeur de Village Plus) est votée à l'unanimité. La seconde (recrutement d'un architecte pour la réhabilitation de la Perception selon procédure adaptée) est votée à l'unanimité.

La consultation d'architectes sera lancée durant l'été, après réception et examen du cahier des charges de la Région. Réponse sera demandée pour fin septembre-début octobre.

5. Décision modificative du budget primitif

Dégrèvement au titre de la Taxe Professionnelle sur la valeur ajoutée de 193 € celle-ci doit être enregistrée comme une dépense de fonctionnement au budget primitif. Accord à l'unanimité

6. Remboursement TVA sur sinistre camion master

Suite au vol du master, l'assurance avait omis de nous rembourser la TVA, celle-ci s'élève à 287.42€. Le conseil accepte à l'unanimité ce remboursement. Monsieur Meunier souligne qu'il sera demandé la résiliation du contrat d'assurance auprès AXA Chablis suite au sinistre en vallée d'amour ou la commune n'a pas eu gain de cause

7. PLU

Monsieur Giovannelli rappelle que la Ville de Noyers avait obtenu du Pays du Tonnerrois, en 2008, que celui-ci lui fournisse le concours gratuit du cabinet URBANIS, afin de réaliser une première étude en vue de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de Noyers-sur-Serein. Le principe n'est pas remis en cause, mais il y avait un petit vice de procédure qu'il s'agit aujourd'hui de corriger, la Ville de Noyers devant saisir la Communauté de Communes Nucérienne au préalable, puis celle-ci devant faire la demande auprès du Pays. Une délibération du Conseil en ce sens est donc nécessaire. La délibération de saisine de la CCN est votée à l'unanimité.

Tour de table

Monsieur Domingo fait part au conseil du décès de Monsieur Bonnet, ancien président du SIAV.

Madame Riotte souhaite que la commission des finances dont elle fait partie se réunisse au moins une fois par trimestre, qu'il y a un déficit de réunions dans toutes les commissions.

Madame Saonit rejoint Madame Riotte dans ses propos et souligne qu'il faudrait beaucoup plus de communication entre les élus et la population car celle-ci se dit insuffisamment informée. Monsieur Domingo fait le point sur les compétences des adjoints et celui des conseillers.

Monsieur Landrier demande s'il est prévu de faire le chemin de Monsieur Facq. Monsieur Rougier informe le conseil que le remblai de la gendarmerie est prévu sur la partie communale du chemin.

Parole dans le Public :

Madame Kleinbauer souligne la vitesse des véhicules à la sortie de Noyers